Quatre-vingt-huitième année. — N° 196. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 24 Août 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 23 août 1956 reportant la date d'effet d'un décret portant détachement d'un magistrat (p. 8110).

Arrêté du 17 août 1956 modifiant l'arrêté du 1er mars 1954 répartissant les emplois de commis, de sténodactylographes et d'agents de bureau dans les cours d'appel (p. 8110).

Arrêtés portant promotion et mise en disponibilité (greffiers) (p. 8110).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Arrêté portant admission à la retraite (maison d'éducation de la Légion d'honneur) (p. 8110).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décrets du 23 août 1956 portant reclassement et promotions dans le corps du contrôle civil (p. 8111).

Arrêté portant reconstitution d'une carrière administrative (agents diplomatiques et consulaires) (p. 8111).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 31 juillet 1956 portant nomination et titularisation d'administrateurs civils (p. 8111).

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes (p. 8115).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret portant concession de la médaille militaire à titre posthume (rectificatif) (p. 8115).

Arrêté du 16 août 1956 portant acceptation de dons manuels en faveur du ministère de la défense nationale et des forces armées (p. 8115).

Arrêté portant nomination de membres de la commission consultative des marchés instituée près le secrétariat d'Etat aux forces armées (terre) (service des études et fabrications d'armement) (p. 8115).

Arrêté portant nomination de l'avocat du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) (p. 8115).

Tableau d'avancement supplémentaire 1956 des sous-officiers des troupes coloniales et *décision* portant promotions (armée de terre, active) (p. 8115).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Arrêtés portant détachements et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (institut national de la statistique et des études économiques) (p. 8115).

Travaux publics, transports et tourisme.

Décret du 18 août 1956 conférant l'honorariat de son grade à un contrôleur général des transports (p. 8116).

Arrêtés des 26 et 30 juillet 1956 portant report et ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 8116).

Arrêté du 2 août 1956 affectant au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme des immeubles nécessaires à l'élargissement de la route nationale n° 165 à Nantes, entre la rue de la Pelleterie et la place Viarme (p. 8116).

Arrêté du 6 août 1956 relatif à l'ouverture de l'aérodrome public de Pierrelatte (Drôme) (p. 8117).

Arrêté du 8 août 1956 instituant une régie d'avances (p. 8117).

Arrêté du 10 août 1956 déclarant d'utilité publique la construction d'un raccordement de l'autoroute du Sud de Paris à la voie de contournement de Corbeil-Essonnes et du Plessis-Chenet sur les territoires des communes de Grigny, Fleury-Mérogis, Ris-Orangis et Courcouronnes (p. 8117).

Arrêté du 20 août 1956 autorisant l'ouverture des concours et examen pour le recrutement de conducteurs des voies navigables, conducteurs de ports maritimes et conducteur du Rhin (p. 8117).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées (p. 8118).

Arrêtés portant inscription à des tableaux d'avancement, nominations, titularisations, attribution de fonctions, détachement, admission à la retraite, conférant l'honorariat et rectificatif:

Administration générale et gens de mer (p. 8118).

Aviation civile et commerciale (p. 8118).

Ponts et chaussées (p. 8118).

Régisseurs de recettes (p. 8118).

Décision du 1er août 1956 organisant le service de navigation de l'Aube (p. 8118).

Liste des élèves ingénieurs nommés ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (p. 8118).

Industrie et commerce.

Arrêté du 16 août 1956 approuvant les comptes et bilans des exercices 1950, 1951, 1952 de la Régie nationale des usines Renault (p. 8119).

Arrêté portant homologation de normes (rectificatif) (p. 8119).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 8119).

Reconstruction et logement.

Arrêté du 6 août 1956 modifiant un arrêté portant délégation de signature (p. 8119).

Arrêté créant une zone de compensation (rectificatif) (p. 8119).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté portant détachement (enseignement supérieur) (p. 8119).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 23 août 1956 portant nomination dans la magistrature d'outre-mer (p. 8119).

Arrêtés portant détachements:

Postes et télécommunications (p. 8119).

Travaux météorologiques (p. 8119).

Travaux publics (p. 8120).

Services extérieurs (p. 8120).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 8120).

Santé publique et population.

Arrêtés du 20 août 1956 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement d'aspirants professeurs à l'institution nationale des jeunes aveugles de Paris (p. 8120).

Nominations à des emplois réservés (p. 8120).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux exportateurs de peaux brutes d'équidés à destination du Canada (p. 8121).

Avis aux importateurs de coton brut originaire et en provenance du Mexique (p. 8121).

Avis aux importateurs de pièces de rechange originaires et en provenance des pays de l'O. E. C. E. et de leurs territoires d'outre-mer, des Etats-Unis et du Canada (p. 8121).

Situation de la Banque de France (p. 8122).

Annonces (p. 8123).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Assemblée nationale. — Feuilles 33 et 34 (session de 1955). (Voir le sommaire au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 23 août 1956 reportant la date d'effet d'un décret portant détachement d'un magistrat.

Par décret en date du 23 août 1956, la date d'effet du décret du 11 avril 1956 portant détachement auprès du ministère des affaires étrangères de M. Cannat, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice, est reportée du 20 mars au 11 mai 1956.

Modification de l'arrêté du 1er mars 1954 répartissant les emplois de commis, de sténodactylographes et d'agents de bureau dans les cours d'appel.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 31 décembre 1955 portant création et suppression d'emplois dans le service judiciaire;

Vu l'arrêté du 1er mars 1954 modifié par l'arrêté du 12 janvier 1955,

Arrête:

Art. 1er. — Les emplois de sténodactylographes institués par le décret du 31 décembre 1955 susvisé sont répartis ainsi qu'il suit:

Deux emplois au tribunal pour enfants de la Seine;

Un emploi au tribunal pour enfants de Marseille;

Un emploi au tribunal pour enfants de Lille.

Art. 2. — Le tableau annexé à l'arrêté susvisé du 1er mars 1954 est modifié conformément au tableau ci-dessous:

COURS D'APPEL	COMMIS	STÉNO-dactylographes.	AGENTS de bureau.	TOTAL
Paris	22	16	54	92
Aix	6	6	17	29
Douai	6	6	15	27

Art. 3. — Le directeur du personnel et de la comptabilité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 août 1956.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation:
Le conseiller technique,
PIERRE SOUDET.

Greffiers.

Par arrêté du 16 août 1956, M. Berger, greffier de classe principale au tribunal de première instance de Belfort, est élevé du 1er échelon (ancienneté du 4 août 1953) au 2e échelon, à compter du 19 juillet 1955, compte tenu de 15 jours de réduction au titre de l'année 1954.

Par arrêté du 17 août 1956, M. Labarthe (Joseph), greffier de 1re classe, 2e échelon, au tribunal de première instance de Bayonne, qui a bénéficié depuis le 15 octobre 1955 de six mois de congé de maladie, est mis en disponibilité pour six mois avec demi-traitement à compter du 16 mai 1956.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Par arrêté du grand chancelier de la Légion d'honneur en date du 14 août 1956, M. Jean Michel, ouvrier professionnel de 2e catégorie aux maisons d'éducation de la Légion d'honneur, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services, à compter du 1er octobre 1956.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 23 août 1956 portant reclassement et promotions dans le corps du contrôle civil.

Par décret en date du 23 août 1956, sont promus:

Contrôleurs civils chefs de contrôle civil supérieur, 2e échelon.

(A compter du 1er novembre 1955.)

M. Delafosse (Charles), contrôleur civil chef de contrôle civil supérieur, 1er échelon.

(A compter du 1er septembre 1956.)

M. Pons (Louis), contrôleur civil chef de contrôle civil supérieur, 1er échelon.

M. Forichon (Robert), contrôleur civil chef de contrôle civil supérieur, 1er échelon.

(A compter du 1er novembre 1956.)

M. Mignon (Léon), contrôleur civil chef de contrôle civil supérieur, 1er échelon.

(A compter du 1er décembre 1956.)

M. Guedon (Robert), contrôleur civil chef de contrôle civil supérieur, 1er échelon.

M. Hubert (Paul), contrôleur civil chef de contrôle civil supérieur, 1er échelon.

Contrôleurs civils chefs de contrôle civil supérieur, 1er échelon.

(A compter du 1er mars 1955.)

M. Evin (Guy), contrôleur civil de classe exceptionnelle.

M. Nouvel (Jacques), contrôleur civil de classe exceptionnelle.

(A compter du 1er mai 1955.)

M. Scalabre (Camille), contrôleur civil de classe exceptionnelle.

(A compter du 16 février 1956.)

M. Massonaud (Adrien), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 1er septembre 1956.)

M. Besson (Pierre), contrôleur civil de classe exceptionnelle.

(A compter du 1er novembre 1956.)

M. Buzenet (Paul), contrôleur civil de classe exceptionnelle.

(A compter du 1er décembre 1956.)

M. Dallier (Louis), contrôleur civil de classe exceptionnelle.

Contrôleurs civils de classe exceptionnelle.

(A compter du 12 juillet 1955.)

M. Chenebaux (Rémy), contrôleur civil de 1re classe, 4e échelon.

(A compter du 30 août 1955.)

M. Coïdan (Etienne), contrôleur civil de 1re classe, 4e échelon.

(A compter du 29 septembre 1955.)

M. Hallaire (Jean), contrôleur civil de 1re classe, 4e échelon.

(A compter du 2 octobre 1955.)

M. Gallie (Georges), contrôleur civil de 1re classe, 4e échelon.

(A compter du 10 avril 1956.)

M. Mathieu de Fossey (Didier), contrôleur civil de 1re classe, 4e échelon.

(A compter du 15 avril 1956.)

M. Bazin (Henri), contrôleur civil de 1re classe, 4e échelon.

(A compter du 4 mai 1956.)

M. Vincenot (Roger), contrôleur civil de 1re classe, 4e échelon.

(A compter du 7 mai 1956.)

M. Scalabre (Guy), contrôleur civil de 1re classe, 4e échelon.

(A compter du 1er juillet 1956.)

M. Gruner (Roger), contrôleur civil de 1re classe, 4e échelon.

(A compter du 7 novembre 1956.)

M. Vittu de Kerraoul (Pierre), contrôleur civil de 1re classe, 4e échelon.

(A compter du 5 décembre 1956.)

M. Fresneau (Léon), contrôleur civil de 1re classe, 4e échelon.

Contrôleurs civils de 1re classe, 4e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 12 juillet 1954.)

M. Chenebaux (Rémy), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 30 août 1954.)

M. Coïdan (Etienne), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 29 septembre 1954.)

M. Hallaire (Jean), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 2 octobre 1954.)

M. Gallie (Georges), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 4 octobre 1954.)

M. Bazin (Henri), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 3 février 1955.)

M. Pernot (Jean), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 10 avril 1955.)

M. Mathieu de Fossey (Didier), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 4 mai 1955.)

M. Vincenot (Roger), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 7 mai 1955.)

M. Scalabre (Guy), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 7 juin 1955.)

M. Gruner (Roger), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 10 juin 1955.)

M. Yvon (Michel), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 7 novembre 1955.)

M. Vittu de Kerraoul (Pierre), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 5 décembre 1955.)

M. Fresneau (Léon), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 22 décembre 1955.)

M. Barbarin (André), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 4 janvier 1956.)

M. Guillaume (Albert), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

M. Gaudibert (Paul), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 28 janvier 1956.)

M. Merlie (Maurice), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 8 février 1956.)

M. Demassieux (Jacques), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 1er juin 1956.)

M. Berthier (Paul), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 15 juin 1956.)

M. Chaillous (Alain), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 4 juillet 1956.)

M. Henry (Paul), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 24 septembre 1956.)

M. Teulières (André), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 25 septembre 1956.)

M. Lestrade-Carbonnel (Georges), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 25 décembre 1956.)

M. Prefol (Pierre), contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon.

Contrôleurs civils de 1re classe, 3e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 4 juillet 1954.)

M. Henry (Paul), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 24 septembre 1954.)

M. Teulières (André), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 25 septembre 1954.)

M. Lestrade-Carbonnel (Georges), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 25 décembre 1954.)

M. Prefol (Pierre), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 27 janvier 1955.)

M. Guena (Yves), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 4 février 1955.)

M. Rosset (François), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 24 mars 1955.)

M. Treca (Albert), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 16 avril 1955.)

M. Brucker (Albert), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 26 avril 1955.)

M. Martin de la Bastide (Henri), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 21 mai 1955.)

M. Lombard (Henri), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 2 septembre 1955.)

M. Perrin (Maurice), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 4 janvier 1956.)

M. Feneon (Jean), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 10 janvier 1956.)

M. Campredon (Jean-Pierre), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 18 avril 1956.)

M. Cardi (Georges), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 19 mai 1956.)

M. Biberson (Pierre), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 1er juin 1956.)

M. Rivaille (Yves), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 30 juin 1956.)

M. Piquard (André), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 8 octobre 1956.)

M. de Falguerolles (Godefroy), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 14 octobre 1956.)

M. Bassano (Louis), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 21 novembre 1956.)

M. Barbault (Roger), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 16 décembre 1956.)

M. Dallier (Claude), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 29 décembre 1956.)

M. Bauer (Paul), contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon.

Contrôleurs civils de 1re classe, 2e échelon.

(A compter du 26 février 1955.)

M. Huguet (Henri), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 1er mars 1955.)

M. Secrétan (Edouard), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 7 mars 1955.)

M. Alline (Augustin), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 26 avril 1955.)

M. Desmazières (Bertrand), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 8 mai 1955.)

M. Dersy (Serge), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 25 mai 1955.)

M. Dulière (Jacques), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 1er août 1955.)

M. Brun (Olivier), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 18 septembre 1955.)

M. Denis (Jean), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 29 septembre 1955.)

M. Bodard (Louis), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 11 novembre 1955.)

M. Robine (Léon), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 24 novembre 1955.)

M. Milcent (Louis), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 9 février 1956.)

M. Bonnelous (Marc), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 21 mars 1956.)

M. Morizot (Pierre), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 14 juillet 1956.)

M. Rieu (Jean), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 1er août 1956.)

M. Rigaillaud (André), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 2 août 1956.)

M. Maurice (Raymond), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 18 septembre 1956.)

M. Jourdan (Jacques), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 1er décembre 1956.)

M. Richard (Pierre), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 16 décembre 1956.)

M. Cronel (Jean), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.
M. Beguin (Mars), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.
M. Manière (Henry-Jean), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.
M. Jeanclaude (Fernand), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.
M. Bucco-Ribouiat (André), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.
M. Chaulet (Bernard), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.
M. Fleury (Jean), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.
M. Roudie (Louis), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.
M. Sanson (Robert), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.
M. Miot (Fernand), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.
M. Paquet (Guy), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.
M. Piton (Marcel), contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon.

Contrôleurs civils de 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 1er août 1956.)

M. Plihon (Jean), contrôleur civil de 2e classe, 4e échelon.
M. Delaye (Raoul), contrôleur civil de 2e classe, 4e échelon.

(A compter du 21 novembre 1956.)

M. Friang (Etienne), contrôleur civil de 2e classe, 4e échelon.

(A compter du 1er décembre 1956.)

M. Mistral (André), contrôleur civil de 2e classe, 4e échelon.

(A compter du 7 décembre 1956.)

M. Fuchs (Jean), contrôleur civil de 2e classe, 4e échelon.

(A compter du 15 décembre 1956.)

M. Trolle (Paul), contrôleur civil de 2e classe, 4e échelon.

Contrôleurs civils de 2e classe, 4e échelon.

(A compter du 1er août 1955.)

M. Plihon (Jean), contrôleur civil de 2e classe, 3e échelon.
M. Delaye (Raoul), contrôleur civil de 2e classe, 3e échelon.

(A compter du 21 novembre 1955.)

M. Friang (Etienne), contrôleur civil de 2e classe, 3e échelon.

(A compter du 1er décembre 1955.)

M. Mistral (André), contrôleur civil de 2e classe, 3e échelon.

(A compter du 7 décembre 1955.)

M. Fuchs (Jean), contrôleur civil de 2e classe, 3e échelon.

(A compter du 15 décembre 1955.)

M. Trolle (Paul), contrôleur civil de 2e classe, 3e échelon.

(A compter du 27 février 1956.)

M. Justinard (Pierre), contrôleur civil de 2e classe, 3e échelon.

(A compter du 27 mai 1956.)

M. de Butler (Jacques), contrôleur civil de 2e classe, 3e échelon.

(A compter du 26 juin 1956.)

M. Boisvieux (Roger), contrôleur civil de 2e classe, 3e échelon.

(A compter du 1er juillet 1956.)

M. Gaudefroy-Demombynes (François), contrôleur civil de 2e classe, 3e échelon.

M. Coudurier (Paul), contrôleur civil de 2e classe, 3e échelon.

(A compter du 1er septembre 1956.)

M. Deroualle (Jacques), contrôleur civil de 2e classe, 3e échelon
M. Lecomte (Michel), contrôleur civil de 2e classe, 3e échelon.

(A compter du 9 octobre 1956.)

M. Miguel (Francis), contrôleur civil de 2e classe, 3e échelon.

(A compter du 1er décembre 1956.)

M. Leandri (Jean), contrôleur civil de 2e classe, 3e échelon.
M. Clisson (Jean), contrôleur civil de 2e classe, 3e échelon.

Contrôleurs civils de 2e classe, 3e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 1er août 1953.)

M. Pithon (Jean), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.
M. Delaye (Raoul), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 21 novembre 1953.)

M. Friang (Etienne), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 1er décembre 1953.)

M. Mistral (André), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 15 décembre 1953.)

M. Trolle (Paul), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 7 décembre 1953.)

M. Fuchs (Jean), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 27 février 1954.)

M. Justinard (Pierre), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 27 mai 1954.)

M. de Butler (Jacques), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 26 juin 1954.)

M. Boisvieux (Roger), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 1er juillet 1954.)

M. Gaudefroy-Demombynes (François), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.
M. Coudurier (Paul), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 1er septembre 1954.)

M. Deroualle (Jacques), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.
M. Lecomte (Michel), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 9 octobre 1954.)

M. Miguel (Francis), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955, avec ancienneté du 1er décembre 1954.)

M. Leandri (Jean), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.
M. Clisson (Jean), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er janvier 1955.)

M. Castel (Maurice), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 19 mars 1955.)

M. Bazin (Paul), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er mai 1955.)

M. Reverdy (Paul), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er juin 1955.)

M. Thabault (Albert), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er juillet 1955.)

M. Legendre (Louis), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.
M. Stehelin (Guy), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er septembre 1955.)

M. Grenier (Pierre), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 5 mars 1956.)

M. Roger-Vasselin (Philippe), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er avril 1956.)

M. Sazarin (Pierre), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.
M. Clément (Jean), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.
M. Marcassuzaa (Pierre), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 9 avril 1956.)

M Gaschignard (Paul), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er mai 1956.)

M. Biot (Marcel), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er juin 1956.)

M. Lepage (Marcel), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.
M Dupont (Yves), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.
M. Bascoul (Pierre), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.
M. Mas (Yves), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.
M. Maison (Michel), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er octobre 1956.)

M. Renard (Pierre), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 16 octobre 1956.)

M. Gabarra (Jean), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 16 novembre 1956.)

M. Delhome (Jacques), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.
M Lacombe (Paul), contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon.

Contrôleurs civils de 2e classe, 2e échelon.

(A compter du 8 février 1955.)

M Brisset (Pierre), contrôleur civil de 2e classe, 1er échelon.

(A compter du 1er avril 1955.)

M. Peyroles (Gilbert), contrôleur civil de 2e classe, 1er échelon.
M. Durand (Michel), contrôleur civil de 2e classe, 1er échelon.

(A compter du 13 juin 1955.)

M. Blachier (Fernand), contrôleur civil de 2e classe, 1er échelon.

(A compter du 1er décembre 1955.)

M Roche (Alexandre), contrôleur civil de 2e classe, 1er échelon.

(A compter du 1er janvier 1956.)

M. Thierry de Ville d'Avray (Michel), contrôleur civil de 2e classe, 1er échelon.

(A compter du 26 janvier 1956.)

M. Manière (Paul-Henry), contrôleur civil de 2e classe, 1er échelon.

(A compter du 1er mai 1956.)

M. Dessaux (Pierre), contrôleur civil de 2e classe, 1er échelon.

(A compter du 8 septembre 1956.)

M. Thevenin (Jean), contrôleur civil de 2e classe, 1er échelon.

Contrôleurs civils de 2e classe, 1er échelon.

(A compter du 1er janvier 1955.)

M. Boot (Francis), contrôleur civil de 3e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er septembre 1955, avec ancienneté du 4 avril 1955.)

M. Chevalier Le More (Guy), contrôleur civil de 3e classe, 2e échelon.

(A compter du 6 octobre 1955.)

M. de La Borie de La Batut (Géraud), contrôleur civil de 3e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er décembre 1955.)

M. Richard (Alfred), contrôleur civil de 3e classe, 2e échelon.

(A compter du 1er janvier 1956.)

M. Combal (Michel), contrôleur civil de 3e classe, 2e échelon.
M Paolini (Jean), contrôleur civil de 3e classe, 2e échelon.
M. Husson (Philippe), contrôleur civil de 3e classe, 2e échelon

Contrôleurs civils de 3e classe, 2e échelon.

(A compter du 27 février 1955.)

M. Robert (Jean), contrôleur civil de 3e classe, 1er échelon.

(A compter du 1er octobre 1955.)

M. Bon (Claude), contrôleur civil de 3e classe, 1er échelon.

(A compter du 1er août 1956.)

M. Lecomte (Gabriel), contrôleur civil de 3e classe, 1er échelon
M. Legrand (Jacques), contrôleur civil de 3e classe, 1er échelon.
M. Deillie (René), contrôleur civil de 3e classe, 1er échelon.

Par décret en date du 23 août 1956, après constatation des bonifications pour services de résistance et des majorations pour services de guerre, accordées en application des dispositions des lois susvisées des 26 septembre 1951 et 18 juillet 1952, la situation administrative des contrôleurs civils au Maroc désignés ci-après est ainsi fixée, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté:

M. Vittu de Kerraoul (Pierre), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon, le 1er décembre 1949 (bonification mise en réserve: 1 an 7 mois 19 jours), contrôleur civil de 3e classe le 1er décembre 1951, est reclassé dans ce grade avec ancienneté du 12 avril 1950, contrôleur civil de 2e classe du 12 octobre 1952. Bonifications épuisées.

M. Vittu de Kerraoul (Pierre), contrôleur civil de 3e classe le 1er décembre 1951 avec ancienneté du 12 avril 1950 est reclassé, dans ce grade avec ancienneté du 7 mai 1949 par l'octroi d'une majoration pour services de guerre de 11 mois 5 jours, contrôleur civil de 2e classe du 21 juillet 1952 avec ancienneté du 7 novembre 1951, promu contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon, du 7 mai 1954 et reclassé contrôleur civil de 1re classe, 3e échelon, du 1er janvier 1955 avec ancienneté du 7 novembre 1953. Majoration épuisée.

M. Guena (Yves), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon, le 1er mai 1951 (bonification mise en réserve: 2 ans 7 mois 25 jours), contrôleur civil de 3e classe le 1er décembre 1953, est reclassé dans ce grade avec ancienneté du 6 avril 1951 et promu contrôleur civil de 2e classe du 6 novembre 1953. Bonification épuisée.

M. Guena (Yves), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon, le 1er mai 1951 (majoration pour services de guerre mise en réserve: 3 mois 9 jours), contrôleur civil de 3e classe le 1er décembre 1953 avec ancienneté du 6 avril 1951, est reclassé dans ce grade avec ancienneté du 27 juillet 1953 et contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon, du 1er janvier 1955 avec ancienneté du 27 janvier 1953. Majoration épuisée.

M. Perrin (Maurice), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon, le 1er mai 1948 (bonification mise en réserve: 1 an 4 mois 15 jours), contrôleur civil de 3e classe le 1er janvier 1954, est reclassé dans ce grade avec ancienneté du 16 août 1952. Bonification épuisée.

M. Perrin (Maurice), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon, le 1er mai 1948 (majoration pour services de guerre mise en réserve: 1 an 14 jours), contrôleur civil de 3e classe le 1er janvier 1954 avec ancienneté du 16 août 1952, est reclassé dans ce grade avec ancienneté du 2 août 1951, promu contrôleur civil de 2e classe du 2 mars 1954 et reclassé contrôleur civil de 1re classe, 2e échelon, du 1er janvier 1955 avec ancienneté du 2 septembre 1953. Majoration épuisée.

M. Dulière (Jacques), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon, le 1er juin 1950, est reclassé, dans ce grade avec ancienneté du 13 février 1949, contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1re échelon du 13 février 1952 et contrôleur civil de 3e classe le 1er août 1954. Bonification épuisée.

M. Dulière (Jacques), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon, le 13 février 1952 (majoration pour services de guerre mise en réserve: 1 an 2 mois 6 jours), contrôleur civil de 3e classe le 1er août 1954, est reclassé dans ce grade avec ancienneté du 26 mai 1953 et contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon, du 1er janvier 1955 avec ancienneté du 25 mai 1953. Majoration épuisée.

M. Bonnefous (Marc), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon, le 1er juillet 1950, est reclassé, dans ce grade avec ancienneté du 1er juin 1949, contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon, du 1er juin 1952 et contrôleur civil de 3e classe du 1er octobre 1954. Bonification épuisée.

M. Bonnefous (Marc), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon, le 1er juin 1952 (majoration pour services de guerre mise en réserve: 7 mois 22 jours), contrôleur civil de 3e classe le 1er octobre 1954, est reclassé dans ce grade avec ancienneté du 9 février 1954 et intégré contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon, du 1er janvier 1955 avec ancienneté du 9 février 1954. Majoration épuisée.

M. Morizot (Pierre), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon, le 1er octobre 1950, est reclassé, dans ce grade avec ancienneté du 18 août 1949, contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon, du 18 août 1952 et contrôleur civil de 3e classe du 1er décembre 1954. Bonification épuisée.

M. Morizot (Pierre), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon le 18 août 1949, est reclassé, dans ce grade avec ancienneté du 11 novembre 1948 par l'octroi d'une majoration pour services de guerre de 9 mois 7 jours, contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon, du 21 juillet 1952 (majoration non utilisée et mise en réserve: 6 mois 10 jours), contrôleur civil de 3e classe du 1er décembre 1954 avec ancienneté du 21 mars 1954 et intégré contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon du 1er janvier 1955 avec ancienneté du 21 mars 1954. Majoration épuisée.

M. Jeanclaude (Fernand), contrôleur civil adjoint de 2e classe le 1er avril 1949 est reclassé, dans ce grade avec ancienneté du 4 février 1948, contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon, du 27 septembre 1951 avec ancienneté du 4 octobre 1950, contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon, du 4 octobre 1953 et contrôleur civil de 3e classe du 16 décembre 1954. Bonification épuisée.

M. Jeanclaude (Fernand), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon, le 4 octobre 1950, est reclassé dans ce grade avec ancienneté du 1er août 1950 par l'octroi d'une majoration pour services de guerre de 2 mois 3 jours, contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon, du 1er août 1953, contrôleur civil de 3e classe du 16 décembre 1954 et intégré contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon, du 1er janvier 1955, avec une ancienneté du 16 décembre 1954. Majorations épuisées.

M. Paquet (Guy), contrôleur civil adjoint de 2e classe le 1er septembre 1949 est reclassé, dans ce grade avec ancienneté du 11 juillet 1948, contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon, du 27 septembre 1951 avec ancienneté du 11 avril 1951 et contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon, du 11 avril 1954. Bonification épuisée.

M. Paquet (Guy), contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon, le 11 avril 1951 est reclassé, dans ce grade avec ancienneté du 2 janvier 1951 par l'octroi d'une majoration pour services de guerre de 3 mois 9 jours, contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon, du 2 janvier 1954, promu contrôleur civil de 3e classe du 16 décembre 1954 et intégré contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon, du 1er janvier 1955 avec ancienneté du 16 décembre 1954. Majoration épuisée.

M. Piton (Marcel), contrôleur civil adjoint de 2e classe le 1er octobre 1949 est reclassé, dans ce grade avec ancienneté du 1er juillet 1947, contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon du 27 septembre 1951 avec ancienneté du 1er octobre 1950, promu contrôleur civil adjoint de 1re classe, 2e échelon, du 1er octobre 1953, contrôleur civil de 1re classe, 1er échelon du 1er janvier 1955 avec ancienneté du 16 décembre 1954.

M. Fuchs (Jean), contrôleur civil adjoint de 2e classe le 1er septembre 1951, est reclassé dans ce grade avec ancienneté du 30 octobre 1949 par l'octroi d'une bonification de 1 an 10 mois 1 jour et contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon du 30 juillet 1952. Bonification épuisée.

M. Fuchs (Jean), contrôleur civil adjoint de 2e classe le 30 octobre 1949 est reclassé dans ce grade avec ancienneté du 7 septembre 1949 par l'octroi d'une majoration de 1 mois 23 jours pour services de guerre, contrôleur civil adjoint de 1re classe, 1er échelon du 21 juillet 1952 avec ancienneté du 7 juin 1952 et intégré contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon, du 1er janvier 1955 avec ancienneté du 7 décembre 1954. Majoration épuisée.

M. Thevenin (Jean), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, le 1er juillet 1952 est reclassé dans ce grade avec ancienneté du 8 septembre 1951 par l'octroi d'une majoration de 9 mois 23 jours, promu contrôleur civil adjoint de 2e classe du 8 septembre 1954 et intégré contrôleur civil de 2e classe, 1er échelon, du 1er janvier 1955 avec ancienneté du 8 septembre 1954. Majoration épuisée.

M. Fabre (Roger), adjoint de contrôle principal de 4e classe, 1er décembre 1951, contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, le 1er octobre 1952 et intégré contrôleur civil de 3e classe, 2e échelon, du 1er janvier 1955 avec ancienneté du 18 janvier 1951. Majoration non utilisée et mise en réserve: 8 mois 13 jours.

Par décret en date du 23 août 1956:

M. Fabre (Roger), contrôleur civil de 3e classe, 2e échelon, est promu contrôleur civil de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1955 avec ancienneté du 1er octobre 1954 et par l'octroi d'une majoration de 8 mois 13 jours, est reclassé dans ce grade avec ancienneté du 18 janvier 1954. Majoration épuisée.

M. Fabre (Roger), contrôleur civil de 2e classe, 1er échelon, du 18 janvier 1954, est promu contrôleur civil de 2e classe, 2e échelon, à compter du 18 janvier 1956.

Agents diplomatiques et consulaires.

Par arrêté du 18 août 1956, l'arrêté du 24 février 1945 portant mise à la retraite d'office de M. Vissière (André), à compter du 1er février 1945, est annulé.

La carrière de M. Vissière (André) est reconstituée de la manière suivante:

Réintégré en qualité de vice-consul à compter du 1er février 1945;

Secrétaire d'administration de 1re classe, 3e échelon, à compter du 1er janvier 1946;

Secrétaire d'administration principal, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1948;

Secrétaire d'administration principal, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1950;

Chancelier de 2e classe, 2e échelon, le 1er janvier 1951, pour prendre rang dans la classe du 1er janvier 1948;

Chancelier de 2e classe, 3e échelon, à compter du 1er janvier 1952.

M. Vissière (André) a droit aux rappels de traitement que comporte la reconstitution de carrière prévue à l'article précédent.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 31 juillet 1956 portant nomination et titularisation d'administrateurs civils.

Par décrets en date du 31 juillet 1956, les élèves de l'école nationale d'administration (promotion « Guy-Desbos ») ci-après désignés sont nommés et titularisés, à compter du 1er août 1956, dans le cadre des administrateurs civils du ministère de l'intérieur, en qualité d'administrateurs civils de 2e classe, 1er échelon:

MM. Jean Bereaux, Guy Dupiech, Philippe Kessler, Maurice Ligot, Bernard Maillait, Jacques Millorit, Jacques Monestier, Jacques Posier, Gérard Prioux, Jacques Rousseau, Yves Schmück.

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes.

Par arrêté du préfet du Bas-Rhin en date du 30 juillet 1956 et dans le cadre du renouvellement cadastral de la commune de Westhoffen, les circonscriptions territoriales des communes de Traenheim (canton de Wasselone, arrondissement de Molsheim) et de Westhoffen (mêmes canton et arrondissement) ont été modifiées conformément aux indications portées sur ledit arrêté.

Par arrêté du préfet du Bas-Rhin en date du 1er août 1956 et dans le cadre du renouvellement du plan cadastral de la commune de Westhoffen, les circonscriptions territoriales des communes de Wangen (canton de Wasselonne, arrondissement de Molsheim) et de Westhoffen (mêmes canton et arrondissement) ont été modifiées conformément aux indications portées sur ledit arrêté.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1956: page 6176, 1re colonne, après: « Quatrevaux (Henri), adjudant », ajouter: « Queniat (Eugène-Pierre-Marie), 1re classe » (le reste sans changement).

Acceptation de dons manuels en faveur du ministère de la défense nationale et des forces armées.

Par arrêté du 16 août 1956, sont acceptés au nom de l'Etat les dons figurant sur la liste annexée au présent arrêté, faits en faveur des corps de troupe, de la gendarmerie, des hôpitaux militaires et des écoles du ministère de la défense nationale et des forces armées, pour être employés conformément aux vœux des donateurs.

Commission consultative des marchés instituée près le secrétariat d'Etat aux forces armées (terre) (service des études et fabrications d'armement).

Par arrêté du 20 août 1956, sont nommés respectivement membres titulaires et membres suppléants de la commission consultative des marchés d'armement:

a) Pour l'examen des questions intéressant l'un quelconque des services de la direction des études et fabrications d'armement:

M. de Veyrac, inspecteur général des finances, membre titulaire, et M. Bellette, inspecteur des finances, membre suppléant.

M. Renault, ingénieur militaire général des fabrications d'armement, directeur du service central des marchés, membre titulaire, et M. Sanche, ingénieur militaire en chef des fabrications d'armement, du même service, membre suppléant.

M. Abder Halden, administrateur civil, chef du service administratif de la direction des études et fabrications d'armement, membre titulaire, et M. Lair, adjoint administratif en chef des fabrications d'armement, du même service, membre suppléant.

b) Suivant le service de la direction des études et fabrications d'armement intéressé par les affaires soumises à la commission:

M. Carre, ingénieur militaire général des fabrications d'armement, chef du service industriel de la direction des études et fabrications d'armement, membre titulaire, et son représentant, du même service, membre suppléant.

M. Lafargue, ingénieur militaire général des études et fabrications d'armement, chef du service technique de la direction des études et fabrications d'armement, membre titulaire, et son représentant, du même service, membre suppléant.

M. Combaux, ingénieur militaire général, chef du service des télécommunications d'armement, membre titulaire, et M. Badiou, ingénieur militaire en chef, du même service, membre suppléant.

Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires, et notamment l'arrêté du 20 novembre 1952.

Nomination de l'avocat du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Par arrêté en date du 6 août 1956, Me Roger Marbeck, avocat à la cour d'appel de Paris, demeurant 39, avenue Georges-Mandel, à Paris, a été nommé avocat du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Armée de terre (active).

TABLEAU D'AVANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE 1956 DES SOUS-OFFICIERS DES TROUPES COLONIALES

Sont inscrits au tableau d'avancement supplémentaire de l'année 1956 les sous-officiers des troupes coloniales dont les noms suivent:

Militaires servant sous le régime transitoire du décret n° 55-1107 du 19 octobre 1955.

INFANTERIE

Pour le grade d'adjudant-chef.

L'adjudant de 1re catégorie:

1 Diallo Lamarana, mle 63860, Afrique occidentale française.

Pour le grade d'adjudant.

Le sergent-chef de 2e catégorie:

1 Bela Kanté, mle 94058, 11e R. I. C.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

a) De 1re catégorie.

1 Camara Akoi, mle 13637, Afrique occidentale française.
2 Dian Coulibaly, mle 7671, 11e R. I. C.
3 Sovogui Dobo, mle 22982, Afrique occidentale française.

b) De 2e catégorie.

4 Kezo (Robert), mle 5363, Afrique occidentale française.
5 Amadou Ouri-Diallo, mle 10670, 5e R. T. S.
6 Tierno Diallo, mle 13847, 5e R. T. S.
7 Sidiouaya Ouedraogo, mle 13733, IV/10e R. A. C.

PROMOTIONS

Par décision du 14 août 1956, sont promus aux grades ci-après les sous-officiers dont les noms suivent:

Pour prendre rang du 1er août 1956.

Militaires servant sous le régime transitoire du décret du 19 octobre 1955.

INFANTERIE

Au grade d'adjudant-chef.

L'adjudant Diallo Lamarana, mle 63860, Afrique occidentale française.

Au grade d'adjudant.

Le sergent-chef Bela Kanté, mle 94058, 11e R. I. C.

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

Camara Akoi, mle 13637, Afrique occidentale française.
Dian Coulibaly, mle 7671, 11e R. I. C.
Sovogui Dobo, mle 22982, Afrique occidentale française.
Kezo (Robert), mle 5363, Afrique occidentale française.
Amadou Ouri-Diallo, mle 10670, 5e R. T. S.
Tierno Diallo, mle 13847, 5e R. T. S.
Sidiouaya Ouedraogo, mle 13733, IV/10e R. A. C.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 18 août 1956, est rapporté l'arrêté interministériel du 3 mars 1952 portant maintien en service détaché de Mme Le Divelec, née Touvenel (Geneviève), attaché à l'institut national de la statistique et des études économiques.

Mme Le Divelec, née Touvenel (Geneviève), attaché à l'institut national de la statistique et des études économiques, est maintenue en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er mai 1950, pour être mise à la disposition:

1° Du service de la statistique générale en Afrique équatoriale française du 1er mai 1950 au 8 décembre 1954;

2° Du service de la statistique générale en Afrique occidentale française du 9 décembre 1954 au 30 avril 1955.

Par arrêté du 18 août 1956, Mme Le Dívelec, née Touvenel (Geneviève), attaché à l'institut national de la statistique et des études économiques, est maintenue en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer en qualité d'attaché au service de la statistique générale en Afrique occidentale française pour une période de cinq ans, à compter du 1er mai 1955.

Par arrêté du 18 août 1956, est rapporté, en ce qui concerne M. N'Dao (Omar), l'arrêté interministériel du 6 mars 1951 portant détachement auprès du ministère de la France d'outre-mer d'attachés adjoints à l'institut national de la statistique et des études économiques.

M. N'Dao (Omar), attaché adjoint à l'institut national de la statistique et des études économiques, est placé en position de détachement auprès du ministère de la France d'outre-mer pour une période maximum de cinq ans, pour être mis à la disposition:

1° Du service de la statistique générale de l'Afrique occidentale française du 1er mai 1950 au 7 mai 1952:

2° Du service de la statistique générale de l'Afrique équatoriale française du 8 mai 1952 au 30 avril 1955.

M. N'Dao (Omar), attaché adjoint à l'institut national de la statistique et des études économiques, en position de détachement auprès du ministère de la France d'outre-mer, est maintenu dans cette position pour une durée de huit mois, allant du 1er mai au 31 décembre 1955, à la disposition du service de la statistique générale de l'Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 18 août 1956, sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 17 avril 1953 en ce qui concerne le détachement auprès du ministère de la France d'outre-mer de M. Thibau (Jacques), administrateur de 3e classe à l'institut national de la statistique et des études économiques.

M. Thibau est placé en service détaché, en qualité d'administrateur de 3e classe, auprès du ministère de la France d'outre-mer, pour servir en Afrique occidentale française pour une période de cinq ans, à compter du 6 novembre 1952.

Par arrêté du 18 août 1956, M. Schneider (Jean), attaché adjoint à l'institut national de la statistique et des études économiques, est placé en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer en qualité d'attaché adjoint au service de la statistique générale au Cameroun pour une période de cinq ans, à compter du 8 avril 1954

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Décret du 18 août 1956 conférant l'honorariat de son grade à un contrôleur général des transports.

Par décret en date du 18 août 1956, l'honorariat de son grade est conféré à M. Benzimbra, contrôleur général des transports, de classe exceptionnelle, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 26 juillet 1956:

1° A été définitivement annulée, sur les crédits ouverts à titre de fonds de concours pour l'exercice 1955, une somme de 40.671.313 F, applicable aux chapitres ci-après du budget du secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme (II: Aviation civile et commerciale):

Chap. 34.21. — Navigation aérienne. — Remboursement de frais	4.000.000 F.
Chap. 34.31. — Groupement aérien. — Matériel	7.000.000
Chap. 34.42. — Ecole nationale de l'aviation civile. — Matériel	1.969.964
Chap. 34.52. — Météorologie nationale. — Matériel	8.550.000
Chap. 34.62. — Bases aériennes. — Matériel	2.074.000
Chap. 34.81. — Transports aériens. — Formation et examens en vol du personnel navigant nécessaire au transport aérien commercial	7.494.242
Chap. 35.61. — Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes	2.090.000
Chap. 53.90. — Equipement des aéroports et routes aériennes. — Métropole	7.493.107
Total	40.671.313 F.

2° Ont été ouverts, à titre de fonds de concours, sur l'exercice 1956 des crédits d'un montant total de 40.671.313 F, applicables aux chapitres ci-après du budget du secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme (II: Aviation civile et commerciale):

Chap. 34.21. — Navigation aérienne. — Remboursement de frais	4.000.000 F.
Chap. 34.31. — Groupement aérien. — Matériel	7.000.000
Chap. 34.42. — Ecole nationale de l'aviation civile. — Matériel	1.969.964
Chap. 34.52. — Météorologie nationale. — Matériel	8.550.000
Chap. 34.62. — Bases aériennes. — Matériel	2.074.000
Chap. 34.81. — Transports aériens. — Formation et examens en vol du personnel navigant nécessaire au transport aérien commercial	7.494.242
Chap. 35.61. — Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes	2.090.000
Chap. 53.90. — Equipement des aéroports et routes aériennes. — Métropole	7.493.107
Total égal	40.671.313 F.

Par arrêté du 30 juillet 1956, il a été ouvert, à titre de fonds de concours pour dépenses d'intérêt public, des crédits d'un montant total de 245.056.986 F applicables aux chapitres ci-après du budget du secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme (II: Aviation civile et commerciale) pour 1956:

I. — *Dépenses de fonctionnement.*

	Autorisations de programme	Crédits de payement.
	—	—
Chap. 31.11. — Services extérieurs. — Personnels communs. — Rémunérations principales	»	1.837.000 F.
Chap. 31.12. — Services extérieurs. — Personnels communs. — Indemnités et allocations diverses	»	42.175
Chap. 31.13. — Services extérieurs. — Personnels ouvriers. — Salaires et accessoires de salaires	»	5.061.000
Chap. 31.21. — Navigation aérienne. — Rémunérations principales	»	1.482.000
Chap. 31.22. — Navigation aérienne. — Indemnités et allocations diverses	»	6.301.830
Chap. 31.42. — Ecole nationale de l'aviation civile. — Indemnités et allocations diverses	»	2.000.000
Chap. — 31.52. — Météorologie nationale. — Indemnités et allocations diverses	»	36.000
Chap. 31.92. — Indemnités résidentielles	»	268.680
Chap. 33.91. — Prestations et versements obligatoires	»	654.315
Chap 34.31. — Groupement aérien. — Matériel	»	30.229.722
Chap. 34.42. — Ecole nationale de l'aviation civile. — Matériel	»	5.068.995
Chap. 34.52. — Météorologie nationale. — Matériel	»	3.750.000
Chap. 34.53. — Météorologie nationale. — Armement et fonctionnement des navires météorologiques stationnaires	»	70.236.100
Chap. 34.72. — Formations aéronautiques et sports aériens. — Matériel.	»	4.139.169
Chap. 35 61. — Bases aériennes. — Travaux d'entretiens immeubles et bases aériennes	»	2.950.000
Total pour les dépenses de fonctionnement	»	134.056.986 F.

II. — *Dépenses en capital.*

Chap. 53.90. — Equipement des aéroports et routes aériennes métropole	111.000.000 F.	111.000.000 F.
Total	111 000.000 F.	245.056.986 F.

Affectation au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et aux tourisme d'immeubles nécessaires à l'élargissement de la route nationale n° 165 à Nantes, entre la rue de la Pelleterie et la place Viarme.

Le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Vu le décret modifié n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat;

Vu l'adhésion du ministre de la reconstruction et du logement en date du 29 juillet 1955;

Vu l'avis favorable émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières dans sa séance du 30 mai 1956.

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont affectés à titre définitif au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, en vue de l'élargissement de la route nationale n° 165 dans la traverse de Nantes entre la rue de la Pelleterie et la place Viarme, les terrains et les constructions d'une superficie totale de 1.516,12 m², situés en bordure de la rue des Hauts-Pavés, à Nantes, nos 21, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 63, 71 et 79, tels que ces immeubles figurent, en teintes jaune (terrain) et ocre (constructions) sur le plan annexé au présent arrêté.

Art. 2. — L'affectation donnera lieu au versement d'une indemnité de 12.965.000 F par le budget du secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme au compte spécial géré par le secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement.

Art. 3. — Le directeur des routes et de la circulation routière au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme et le chef du service des domaines au secrétariat d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 août 1956.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le chef de cabinet,

HENRI ROTH.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur général des impôts,

ROBERT BLOT.

Ouverture de l'aérodrome public de Pierrelatte (Drôme)

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Vu la loi du 31 mai 1924 relative à la navigation aérienne;

Vu le décret du 24 septembre 1953 relatif au régime juridique, administratif et financier des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique;

Vu l'arrêté du 30 mars 1953 relatif à l'ouverture des aérodromes à la circulation aérienne publique en métropole et dans les départements d'outre-mer;

Vu l'avis du ministre de l'intérieur en date du 9 juin 1956,

Arrête:

Art. 1er. — L'aérodrome public établi sur le territoire des communes de Pierrelatte et de la Garde-Adhémar (Drôme), dénommé aérodrome de « Pierrelatte » et défini par la notice ci-annexée, est ouvert dans les conditions ci-après:

Cet aérodrome est inscrit sur la liste n° 2 (aérodromes publics inspectés) de l'arrêté du 30 mars 1953.

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 août 1956.

Pour le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme et par délégation:

Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,

PAUL MORONI.

Régies d'avances.

Par arrêté du 8 août 1956, l'article 1er de l'arrêté du 10 février 1954, portant création de régies d'avances auprès du service de navigation Rhône-Saône et canal du Rhône au Rhin (1re section) est modifié comme suit:

	Montant maximum de l'avance.
« Subdivision de Montbéliard, canal du Rhône au Rhin.	2.000.000 F.
« Subdivision de Baume-les-Dames, canal du Rhône au Rhin	2.000.000
« Subdivision de Besançon, canal du Rhône au Rhin (anciennement Jussey)	2.000.000
« Subdivision de Port-sur-Saône, rivière de la Saône	1.000.000
« Subdivision de Gray, rivière de la Saône	1.000.000
« Subdivision de Lyon-Saône, rivière de la Saône	1.500.000
« Subdivision de Lyon aval, fleuve du Rhône	1.500.000
« Subdivision de Valence, fleuve du Rhône	1.000.000
« Subdivision de Montélimar, fleuve du Rhône	1.000.000
« Subdivision d'Avignon-Nord, fleuve du Rhône	1.000.000
« Subdivision d'Avignon-Sud, fleuve du Rhône	1.000.000
« Subdivision d'Arles, fleuve du Rhône	1.000.000 ».

(Le reste sans changement.)

Déclaration d'utilité publique de la construction d'un raccordement de l'autoroute du Sud de Paris à la voie de contournement de Corbeil-Essonnes et du Plessis-Chenet sur les territoires des communes de Grigny, Fleury-Mérogis, Ris-Orangis et Courcouronnes.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Sur la proposition du directeur des routes et de la circulation routière,

Vu le décret du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique, modifié par le décret du 30 octobre 1935;

Vu le décret du 2 mai 1936 portant règlement d'administration publique sur la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, modifié par le décret du 20 août 1938;

Vu le décret n° 53-1172 du 27 novembre 1953 relatif à l'autorisation et à la déclaration d'utilité publique des travaux concernant les routes nationales ainsi qu'aux classement et déclassement de celles-ci;

Vu la loi n° 55-435 portant statut des autoroutes;

Vu l'avant-projet établi par les ingénieurs des ponts et chaussées du département de Seine-et-Oise en vue de la construction d'un raccordement de l'autoroute du Sud de Paris à la voie de contournement de Corbeil-Essonnes et du Plessis-Chenet;

Vu le plan général au 1/5.000 des travaux visé par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de Seine-et-Oise le 30 janvier 1956;

Vu le dossier de l'enquête ouverte sur le projet et notamment l'avis favorable de la commission d'enquête en date du 11 mai 1956,

Arrête:

Art. 1er. — Est déclarée d'utilité publique la construction d'un raccordement de l'autoroute du Sud de Paris à la voie de contournement de Corbeil-Essonnes et du Plessis-Chenet sur le territoire des communes de Grigny, Fleury-Mérogis, Ris-Orangis et Courcouronnes, conformément aux dispositions du plan au 1/5.000 susvisé, qui restera annexé au présent arrêté.

Art. 2. — L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la publication du présent arrêté.

Art. 3. — Le préfet de Seine-et-Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 août 1956.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur de cabinet,

LOUIS LAGNACE.

Concours et examen pour le recrutement de conducteurs des voies navigables, conducteurs de ports maritimes et conducteurs du Rhin.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 50-202 du 6 février 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des agents de la navigation intérieure et des ports maritimes de commerce, modifié par le décret n° 56-502 du 23 mai 1956;

Vu le décret n° 55-792 du 15 juin 1955 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités de reclassement applicables aux personnels des services des affaires allemandes et autrichiennes et des services français en Sarre bénéficiaires des dispositions de l'article 16 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955,

Arrêtent:

Article unique. — Est autorisée l'ouverture en 1957 des concours et examen professionnel suivant:

Un concours pour le recrutement de onze conducteurs des voies navigables;

Un concours pour le recrutement d'un conducteur des ports maritimes;

Un concours pour le recrutement de six conducteurs du Rhin;

Un examen professionnel pour le recrutement de onze conducteurs des voies navigables.

Si le nombre des candidats ayant satisfait aux épreuves de l'examen professionnel de conducteur des voies navigables est inférieur à celui des places offertes, le nombre de places susceptibles d'être attribuées aux candidats du concours sera augmenté d'autant.

Fait à Paris, le 20 août 1956.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

AUGUSTE PINTON.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le sous-directeur de la fonction publique,

ROBERT LETROU.

Conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 13 août 1956, M. Basalo, président directeur général de la Société des forces motrices de la Diège, a été nommé pour une durée de quatre ans, à dater du 1er août 1956, membre du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées en tant que représentant des entreprises du bâtiment, des travaux publics et de l'industrie mécanique, en remplacement de M. Devaux.

Administration générale et gens de mer.

Par arrêté du 18 août 1956, M. Pineau (Bernard), syndic des gens de mer de 3e échelon, est maintenu en position de détachement auprès du ministère de la France d'outre-mer pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 1er mai 1956, pour continuer ses services en Afrique occidentale française.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 27 juillet 1956, le tableau d'avancement des personnels régis par le décret n° 48-970 du 7 juin 1948, fixant les statuts des personnels chargés de l'exploitation des aérodromes, de la circulation et des télécommunications aériennes et appartenant au corps des contrôleurs de la navigation aérienne, est fixé comme suit pour l'année 1955:

AVANCEMENT DE GRADE

Inscription pour la classe exceptionnelle du grade de contrôleur principal de la navigation aérienne.

MM.
Carles (Joseph).
Le Gallo (Henri).
Renard (André).
De Kimpe (Fernand).
Schwartz (François), majorations à utiliser: 1 an 2 mois 2 jours.
Audaire (Jean).
Palpacuer (Pierre).
Messeant (Albert).
Paris (Pierre).
Bideau (Raymond).
Prevost (Jean).
Basset (Jacques).
Meiffren (Maurice).
Gibour (Gabriel).
Nougayrède (François), majorations à utiliser: 1 an 1 mois 15 jours.
Paret (Eugène), majorations à utiliesr: 1 an 3 mois 13 jours.
Mozziconacci (Antoine), majorations à utiliser: 7 mois 12 jours.
Corfmat (Louis), majorations à utiliser: 6 mois 12 jours.
Maurel (Maurice).
Garat (Jean).

Les inscriptions qui précèdent sont faites par ordre de mérite.

Par arrêté en date du 27 juillet 1956, en exécution de l'arrêté du 27 juillet 1956 fixant, pour l'année 1955, le tableau d'avancement des personnels appartenant au corps des contrôleurs de la navigation aérienne, les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés et titularisés:

CONTRÔLEURS PRINCIPAUX DE LA NAVIGATION AÉRIENNE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

De 1er échelon.

(A dater du 1er janvier 1955.)

MM.
Carles (Joseph).
Le Gallo (Henri).
Renard (André).
De Kimpe (Fernand).
Schwartz (François), majorations à utiliser: 1 an 2 mois 2 jours).
Audaire (Jean).
Palpacuer (Pierre).
Messeant (Albert).
Paris (Pierre).
Bideau (Raymond).
Prevost (Jean).
Basset (Jacques).
Meiffren (Maurice).
Gibour (Gabriel).
Nougayrède (François), majorations restant à utiliser: 1 an 1 mois 15 jours.

(A dater du 1er avril 1955.)

Paret (Eugène), majorations restant à utiliser: 1 an 3 mois 13 jours.

(A dater du 15 avril 1955.)

Mozziconacci (Antoine), majorations restant à utiliser: 7 mois 12 jours.

(A dater du 1er mai 1955.)

Corfmat (Louis), majorations restant à utiliser: 6 mois 12 jours.

(A dater du 1er octobre 1955.)

Maurel (Maurice).

(A dater du 10 octobre 1955.)

Garat (Jean).

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 août 1956: page 7736, 1re colonne, 1er alinéa, 6e et 7e ligne, au lieu de: « Mme Moulin (Gabrielle); M. Suel (Marc) », lire: « Mme Moulin (Gabrielle), ancienneté au 1er janvier 1955; M. Suel (Marc), ancienneté au 1er janvier 1955 ».

Ponts et chaussées.

Par arrêtés en date du 2 août 1956, l'honorariat du grade d'ingénieur en chef des transports a été conféré à MM. Sournac (Gustave) et Bussy (André), admis à la retraite pour compter, respectivement, des 5 janvier et 25 juillet 1956.

Par arrêté en date du 11 août 1956, M. Mailhebiau (Gilbert), ingénieur ordinaire hors classe des ponts et chaussées, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, a été chargé, pour compter du 1er septembre 1956, à l'administration centrale à Paris, des fonctions d'adjoint au directeur des bases aériennes.

Régisseurs de recettes.

Par arrêté du 13 août 1956, M. Libermann (Léon), gardien d'aéroclub, est nommé régisseur de recettes pour l'aérodrome civil de Gap-Tallard (Hautes-Alpes).

Organisation du service de navigation de l'Aube.

Par décision en date du 1er août 1956, le service de navigation, précédemment placé sous l'autorité de l'ingénieur en chef chargé du service des ponts et chaussées de l'Aube, a été transféré, pour compter du 8 juillet 1956, au service navigation de la Seine, 2e section, à l'exclusion de la rivière l'Aube, de la rivière la Seine (entre Méry et Marcilly) et du canal de la haute Seine (entre Troyes et Méry).

A cet effet, la partie du canal de la haute Seine comprise entre Méry et Marcilly a été transférée de la subdivision de Troyes à celle de Nogent, qui est rattachée au service de la navigation de la Seine, 2e section.

L'arrondissement mixte de navigation et de service ordinaire, dont le siège est à Troyes, a été maintenu. M. Briquel, ingénieur des ponts et chaussées à Troyes, reste chargé de cet arrondissement.

Liste des élèves ingénieurs nommés ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat.

Par arrêté du 27 juillet 1956, les élèves ingénieurs des travaux publics de l'Etat dont les noms suivent, qui ont satisfait aux conditions exigées par le règlement de l'école d'application des ingénieurs des travaux publics de l'Etat (ponts et chaussées), ainsi qu'aux obligations militaires d'activité imposées par les lois sur le recrutement de l'armée, ont été nommés ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat de 4e classe (ponts et chaussées) à compter du 1er août 1956:

Blondy (Pierre).
Salva (Lucien).
Voignier (Pierre).
Lacour (Claude).
Baranger (Maxime).
Louis (Jean-Marie).
Guiraudet (Pierre).
David (Michel).
Jausions (Henri).
Laraqui (Omar).
Mansion (Claude).
Amielh (Georges).
Ranaivoarivelo (Raymond).
Dufosse (Jean).

Les élèves ingénieurs des travaux publics de l'Etat (ponts et chaussées) dont les noms suivent, qui ont satisfait aux conditions exigées par le règlement de l'école, mais ne sont pas dégagés de leurs obligations militaires d'activité, sont nommés ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat de 4e classe stagiaires pour compter du 1er août 1956:

Schneider (Jean-Pierre).
Savet (Jean-Marie).
Baudrouet (Gustave).
Vial (Pierre).
Barisel (Henri).
Bouilleux (Michel).
De Sambucy de Sorgue (Edouard).
Berthier (Guy).
Golossoff (Georges).
Dardoize (Pierre).
Duval (Jacques).
Laumond (Jacques).
Hemon (Pol).
Chaussende (Paul).
Haessle (Robert).
Viala (Jean).
Chery (Jean).
Feuvrier (Jean).
Abellan (Christophe).
Denys (Roger).
Bourles (André).
Billière (Augustin).
Debersée (Serge).
Ladret (Daniel).
Cambon (Jacques).
Orge (Jacques).
Jamet (Guy).
François (Maurice).
Larribau (Jean-Pierre).
Gallardo (Roger).
Schon (Charles).
Lauruol (Pierre).
Leprince (Gérard).
Bruyère (André).
Novelli (Henri).
Savoy (Jean-Pierre).
Feugier (Henri).
Demaret (Michel).
Kortbi Mohamed.
Arnould (Michel).
Frouin (André).
Mestre (Guy).
Guennelon (Jean-Claude).
Raillat (Claude).
Lavedrine (André).
Blanc (Daniel).
Lassime (Charles).
Roux (Jean).
Tardivel (Claude).
Milin (Jean).
Prevosteau (Pierre).
Gabrielli (Jean).
Faxil (Maurice).
Lazerges (Francis).
Monin (Jacques).
Ruz (Marcel).
Lafoux (Michel).
Bonnet (Antoine).
Imberton (Jacques).
Fonade (Henri).
Roulet (Claude).
Gandillot (Maurice).
Hubert (Philippe).

Maffait (Georges).
Bellier (Claude).
Tixier (Georges).
Bujard (André).
Cahors (Robert).
Boe (Jean-Marie).
Deneriaz (Roland).
Takvorian (Henri).
Pavard (Guy).
Descamps (Gérard).
Dournon (Claude).
Darnaud (André).
Noël (Albert).
Couvreux (Robert).
Sci (Gabriel)
Dubosc (André).
Maurel (Pierre).
Prompt (Jean-Louis).
Durand (Bernard).
Bonthoux (Pierre).
Martinez (Balthazar).
Besançon (Jacques).
Ferotin (Jacques).
Roville (Pierre).
Vert (Jean).
Coudurier (Maurice).
Icannou (Roger).
Moline (Jacques)
Fatier (Marc).
Lanot (Gérard).
Lartigue (Jean-Paul).
Mornard (Lucien).
Leclercq (Pierre).
Lelabousse (Robert).
Berdes (Jacques).
Boulonner (Jean-Pierre).
Vallée (Roland).
Mouly (Roland).

INDUSTRIE ET COMMERCE

Approbation des comptes et bilans des exercices 1950, 1951, 1952 de la Régie nationale des usines Renault.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1945 portant nationalisation des usines Renault et notamment son article 10;
Vu le rapport de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques en date du 25 janvier 1952;
Vu le rapport de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques en date des 26 et 27 mars 1953;
Vu le rapport de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques en date du 16 juin 1954,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont approuvés les comptes d'exploitation, les comptes de profits et pertes et les bilans des exercices 1950, 1951 et 1952 de la Régie nationale des usines Renault.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 août 1956.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL GROS.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL REVERDY.

Homologation de normes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1956: page 7335, 2e colonne, chapitre: Industrie du pétrole, 1re ligne, au lieu de: « NF M 98-101 », lire: « NF M 87-101 ».

Administration centrale.

Par arrêté du 18 août 1956, M. Ruiz (Alonzo), adjoint administratif, 6e échelon, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, est détaché à l'arrondissement minéralogique de Montpellier en qualité de commis des services extérieurs, 6e échelon, pour une durée de deux ans, à compter du 1er juillet 1956.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Modification d'un arrêté portant délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement,

Vu le décret n° 53-844 du 18 septembre 1953 relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement;
Vu le décret n° 53-896 du 26 septembre 1953 sur la déconcentration administrative et les pouvoirs des préfets;
Vu le décret n° 54-169 du 17 février 1954 relatif à l'application aux directeurs des services départementaux du ministère de la reconstruction et du logement du décret n° 53-896 du 26 septembre 1953 sur la déconcentration administrative et les pouvoirs des préfets;
Vu l'arrêté du 9 août 1950 portant délégation de signature aux délégués départementaux du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;
Vu l'arrêté du 15 mars 1954 modifiant l'article 1er de l'arrêté du 9 août 1950,

Arrête:

Art. 1er. — Le chiffre de 10 millions de francs prévu à l'article 1er de l'arrêté du 15 mars 1954 susvisé est porté à 15 millions de francs.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 août 1956.

BERNARD CHOCHOY.

Création d'une zone de compensation.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 août 1956: page 7400, 2e colonne, 3e et 4e ligne, au lieu de: « 11 octobre-12 juillet 1941 », lire: « 11 octobre 1940-12 juillet 1941 ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 4 août 1956, M. Grenet (Jules-Louis-Marie-Gaston), directeur de l'institut de météorologie et de physique du globe de l'Algérie, est détaché, pour une période d'un an, du 1er octobre 1955 au 30 septembre 1956, et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères à l'effet d'exercer les fonctions de professeur à la faculté des sciences d'Istanbul (Turquie).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 23 août 1956 portant nomination dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 23 août 1956, M. de Pardiac de Monlezun, avocat général près la cour d'appel de Tananarive, est nommé procureur général près la cour d'appel d'Abidjan, en remplacement de M. Saint-André, qui a été nommé procureur général près la cour d'appel de Tananarive.

Postes et télécommunications.

Par arrêté du 18 août 1956, M. Tappero (René), ingénieur principal de 1re classe après trois ans du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, est placé dans la position de détachement pour servir, dans les mêmes fonctions, auprès du Gouvernement du Viet-Nam.

Ce détachement est prononcé pour compter du 1er octobre 1954 et prendra fin, sans pouvoir excéder cinq années, à expiration du ou des congés auxquels M. Tappero pourra prétendre à l'issue de son séjour outre-mer.

Travaux météorologiques.

Par arrêté du 18 août 1956, MM. Berges (Roger) et Pieforesi (Marius), ingénieurs adjoints de 2e classe du cadre général des ingénieurs des travaux météorologiques de la France d'outre-mer, sont placés, pour la période du 1er janvier 1955 au 29 février 1956, dans la position de détachement pour servir dans les mêmes fonctions auprès du Gouvernement du Viet-Nam.

Par arrêté du 18 août 1956, M. Cecillon (Henri), ingénieur de 4e classe des travaux météorologiques de la France d'outre-mer, MM. Antignac (Pierre), Dieu (Jules), ingénieurs adjoints de 1re classe des travaux météorologiques de la France d'outre-mer, MM. Soulie (Wanceal), Larivière (Guy), ingénieurs adjoints de 2e classe des travaux météorologiques de la France d'outre-mer, sont placés dans la position de détachement pour servir dans les mêmes fonctions auprès du Gouvernement du Viet-Nam.

Ce détachement est prononcé pour compter du 1er janvier 1955 et prendra fin, sans pouvoir excéder cinq ans, à l'expiration du ou des congés auxquels MM. Cecillon, Antignac, Dieu, Soulie, Larivière pourront prétendre à l'issue de leurs séjours outre-mer.

Par arrêté du 18 août 1956, M. Meallares (Henri), ingénieur de 4e classe du cadre général des ingénieurs des travaux météorologiques de la France d'outre-mer, est placé, pour la période du 1er janvier 1955 au 7 février 1956, dans la position de détachement pour servir dans les mêmes fonctions auprès du Gouvernement du Viet-Nam.

Travaux publics.

Par arrêté du 18 août 1956, M. Demoizet (Claude), ingénieur de 3e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, est placé en position de détachement pour une période de cinq ans, à compter du 15 avril 1956, auprès du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme pour servir dans un emploi de son grade.

Services extérieurs.

Par arrêté du 18 août 1956, M. Coutelle (Marcel), commis 5e échelon des services extérieurs du ministère de la France d'outre-mer, est placé, sur sa demande, en service détaché auprès du ministère de l'intérieur (préfecture des Bouches-du-Rhône) pour une durée maximum de cinq ans, pour compter du 16 novembre 1955, dans les fonctions de commis, 5e échelon, du cadre des préfectures.

M. Coutelle (Marcel) pourra, sur sa demande et après avis de la commission paritaire centrale, être intégré dans le cadre dans lequel il est détaché.

Par arrêté du 18 août 1956, Mme Hervet (Eugénie), employée de bureau dactylographe, 5e échelon, des services extérieurs du ministère de la France d'outre-mer, est placée, sur sa demande, en service détaché auprès du ministère de l'intérieur (service administratif et technique interdépartemental de Marseille) pour une durée maximum de cinq ans, pour compter du 1er janvier 1956, dans les fonctions d'employée de bureau dactylographe, 5e échelon, du cadre des préfectures.

Mme Hervet (Eugénie) pourra, sur sa demande et après avis de la commission paritaire centrale, être intégrée dans le cadre dans lequel elle est détachée.

Par arrêté du 18 août 1956, M. Nesi (Vincent), commis de 5e échelon des services extérieurs du ministère de la France d'outre-mer, est placé, sur sa demande, en service détaché auprès du ministère de l'intérieur (C. A. T. I. de Marseille) pour une durée maximum de cinq ans, pour compter du 1er janvier 1956, dans les fonctions de commis, 5e échelon, du cadre des préfectures.

M. Nesi (Vincent) pourra, sur sa demande et après avis de la commission paritaire centrale, être intégré dans le cadre dans lequel il est détaché.

Par arrêté du 18 août 1956, Mlle Savarese (Marie), sténodactylographe de 5e échelon des services extérieurs du ministère de la France d'outre-mer, est placée, sur sa demande, en service détaché auprès du ministère de l'intérieur (centre administratif et technique interdépartemental de Marseille) pour une durée maximum de cinq ans, pour compter du 16 novembre 1955, dans les fonctions de sténodactylographe de 5e échelon du cadre des préfectures.

Mlle Savarese (Marie) pourra, sur sa demande et après avis de la commission paritaire centrale, être intégrée dans le cadre dans lequel elle est détachée.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Administration centrale.

Par arrêté du 17 août 1956, M. Gurland, agent supérieur de 2e classe, est détaché auprès du secrétariat d'Etat aux affaires économiques pour exercer les fonctions de secrétaire auxiliaire dans les services d'expansion économique en Grande-Bretagne, pour une nouvelle période de cinq ans, du 20 février 1955 au 19 février 1960 inclus.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Concours pour le recrutement d'aspirants professeurs à l'institution nationale des jeunes aveugles de Paris.

ASPIRANT PROFESSEUR DE LETTRES

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu l'article 29 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951 pour l'exercice 1951;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1949, modifié par les arrêtés des 22 mars 1950, 13 octobre 1950, 12 mars 1954 et 10 février 1956, relatif aux conditions à remplir pour l'aspirance aux fonctions de professeur à l'institution nationale des jeunes aveugles de Paris,

Arrêtent:

Article unique. — Est autorisée, au cours du deuxième semestre 1956, l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un aspirant professeur de lettres à l'institution nationale des jeunes aveugles de Paris.

Fait à Paris, le 20 août 1956.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
ANDRÉ MAROSELLI.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le sous-directeur,
ROBERT LETROU.

ASPIRANT PROFESSEUR DE SCIENCES

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu l'article 29 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951 pour l'exercice 1951;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1949, modifié par les arrêtés des 22 mars 1950, 13 octobre 1950, 12 mars 1954 et 10 février 1956, relatif aux conditions à remplir pour l'aspirance aux fonctions de professeur à l'institution nationale des jeunes aveugles de Paris,

Arrêtent:

Article unique. — Est autorisée au cours du premier semestre de 1957 l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un aspirant professeur de sciences à l'institution nationale des jeunes aveugles de Paris.

Fait à Paris, le 20 août 1956.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
ANDRÉ MAROSELLI.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le sous-directeur,
ROBERT LETROU.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Par arrêté en date du 21 juillet 1956, M. Desanneaux (Daniel) a été nommé casernier du génie stagiaire dans les services extérieurs de la guerre à Rouen (Seine-Maritime), en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (1re et 2e partie, livre III, titre III, chap. IV).

Par arrêté en date du 1er août 1956, M. Remelius (Charles) est nommé commis stagiaire des services extérieurs de l'air.
Le présent arrêté prend effet à compter du 1er août 1956.

Par arrêté en date du 1er août 1956, M. Rivière (Albert) est nommé commis stagiaire des services extérieurs de l'air.
Le présent arrêté prend effet à compter du 1er août 1956.

Par arrêté en date du 1er août 1956, M. Vamour (Georges) est nommé commis stagiaire des services extérieurs de l'air.
Le présent arrêté prend effet à compter du 1er août 1956.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux exportateurs de peaux brutes d'équidés à destination du Canada.

Les exportateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de 125 tonnes (poids salé) de peaux brutes d'équidés (entières) à l'exportation vers le Canada.

Les demandes individuelles d'autorisation d'exportation seront reçues par l'office des changes (sous-direction des licences), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e) à partir du 5 septembre 1956.

Elles devront être accompagnées d'une facture *pro forma* en triple exemplaire, visée par l'un des trois importateurs ci-après désignés, dans la limite des contingents qui ont été fixés pour chacun d'eux par les autorités canadiennes:

Edwards and Adwards Ce, Cobourg (Ontario)..... 42 tonnes.
John A. Lang and Sons, Kitchener (Ontario)..... 42 tonnes.
Breithaupt, The Adam's Street, Kitchener (Ontario).... 41 tonnes.

Les prix de vente pourront être librement débattus entre les acheteurs canadiens et les vendeurs français, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et du commerce, 42, rue La Boétie, à Paris (8e).

Les demandes seront examinées au fur et à mesure de leur réception par l'office des changes.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles (sous-direction des cuirs) des quantités réellement exportées par eux au fur et à mesure de leurs réalisations. Tout exportateur ne se conformant pas à cette prescription pourra se voir privé de tout droit à l'exportation de peaux brutes vers le Canada lors des répartitions ultérieures.

Avis aux importateurs de coton brut originaire et en provenance du Mexique.

Les importateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de coton brut originaire et en provenance du Mexique.

Par dérogation aux articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation concernant le produit considéré pourront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), dès le 27 août 1956.

Elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Les licences d'importation seront délivrées exclusivement aux filateurs et négociants dans la limite des attestations de droit d'achat qui leur seront attribuées par le comité intersyndical de répartition du coton ou aux importateurs agissant pour le compte de ces filateurs ou négociants.

Avis aux importateurs de pièces de rechange originaires et en provenance des pays de l'O. E. C. E. et de leurs territoires d'outre-mer, des Etats-Unis et du Canada.

A compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*, les pièces de rechange originaires et en provenance des pays de l'O. E. C. E. et de leurs territoires d'outre-mer, des Etats-Unis et du Canada, pour lesquelles toutes restrictions quantitatives à l'importation ont été supprimées et qui répondent aux conditions définies par l'avis aux importateurs du 25 septembre 1953, seront importées sous le régime du certificat d'importation dont les modalités d'emploi ont été fixées par l'avis aux importateurs et aux exportateurs n° 483 du 4 janvier 1951, modifié par les avis nos 588 et 589 du 20 avril 1955.

Toutefois, les certificats afférents à des importations excédant 50.000 F ne seront valables que s'ils sont revêtus du visa favorable de la direction technique, soit la direction des industries mécaniques et électriques du secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, 23, avenue F.-D.-Roosevelt, à Paris (8e) ou, pour les pièces de rechange relevant des numéros de tarif douanier ci-après: ex 84-06 E, ex 84-59 Aa, ex 84-63 Ac, ex 85-08 A et B, ex 85-22 B, et destinées aux moteurs d'avion ou à l'aviation, la direction technique et industrielle de l'aéronautique, 26, boulevard Victor, à Paris (15e).

Les importateurs transmettront directement les certificats, pour visa, à la direction intéressée, avec enveloppe timbrée pour le retour.

Les visas en question seront automatiquement accordés aux demandes portant sur des pièces libérées et répondant à toutes les conditions prévues à l'avis du 25 septembre 1953.

Aux termes de cet avis, est considéré comme pièce de rechange tout élément d'un ensemble mécanique ou électrique dont le remplacement, en cas d'usure ou d'avarie, est indispensable au fonctionnement et destiné exclusivement à l'entretien et à la réparation de tels ensembles.

Il est précisé en outre que:

1° Sont exclues les pièces de consommation interchangeables, tels qu'outils ou pièces travaillant comme outils (lames de scie, aiguilles de machines à coudre ou de métiers à bonneterie, etc.);

2° Sont exclus les éléments qui peuvent avoir une utilisation autre que celle de rechange définie ci-dessus;

3° Sont exclus les éléments qui peuvent être remplacés par des éléments différents de ceux d'origine en raison de l'absence de sujétions de nature et de dimensions;

4° Sont exclues, sauf exceptions autorisées, les pièces provenant d'un fabricant différent de celui des pièces d'origine qu'elles sont destinées à remplacer;

5° Les quantités à importer doivent être en rapport avec les besoins normaux des pièces de rechange des machines ou appareils étrangers en service en France à entretenir ou réparer;

6° Les pièces de rechange admises à la libération sont celles qui relèvent des positions douanières dont la liste figure à l'avis aux importateurs du 3 janvier 1956, page 147, compte tenu de l'avis aux importateurs du 3 janvier 1956, page 146, et de l'avis aux importateurs du 6 avril 1956, page 3365, concernant les pièces originaires et en provenance des pays de l'O. E. C. E. et de leurs territoires d'outre-mer, et à l'avis du 3 janvier 1956, page 153, concernant les pièces originaires et en provenance des Etats-Unis et du Canada.

Il n'est rien changé aux modalités d'importation des pièces de rechange originaires et en provenance de Suisse.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31 quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 23 août 1956.	
350 ..	Etats-Unis	1 $ U.S.A.	350 ..	.... ..	.... ..	350 ..	.... ..
356 85	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	356 75	.... ..
161 60	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
2795 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	2795 ..	.... ..
8396 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8396 ..	.... ..
705 25	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	705 25	.... ..
5069 ..	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 25	5105 25	5068 50	5067 ..
980 50	Gde-Bretagne....	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	980 50	980 40
56 16	Italie	100 lire	56 008	55 59	56 43	56 34	56 32
4996 ..	Norvège	100 c n	4980 ..	4963 50	4987 ..	4996 ..	4995 ..
9215 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9144 60	9279 80	9218 50	9217 50
6806 ..	Suède	100 c s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6806 ..	6805 50
8863 50	Suisse	100 f s	8863 98	7944 ..	8061 ..	8850 50	8849 ..
1335 ..	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1336 25	.... ..
998 ..	Egypte	1 liv ég	1005 04	997 ..	1013 ..	997 ..	.... ..
1223 ..	Portugal	100 esc	1217 20	1208 25	1226 50	1224 ..	1223 ..
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	.... ..	.... ..
117 40	Yougoslavie	100 din	116 666	115 70	117 60	117 40	.... ..

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	550
Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam	100 piastres	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

		AU 16 AOUT 1956	AU 9 AOUT 1956
ACTIF			
Encaisse or		304.204.302.426 »	304.204.302.426 »
Disponibilités à vue à l'étranger		116.015.600.000 »	127.515.100.000 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		135.200.000.000 »	135.200.000.000 »
Monnaies divisionnaires		16.359.806.112 »	16.404.860.554 »
Comptes courants postaux		41.361.617.745 »	33.121.339.535 »
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.849.114.743 »	3.849.114.743 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (2)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (3)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (4)		135.200.000.000 »	179.000.000.000 »
Avances spéciales à l'Etat (5)		»	3.400.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	651.498.524.576 »		
Effets escomptés sur l'étranger	390.225.853 »	1.548.197.906.625 »	1.585.430.385.868 »
Effets garantis par l'office des céréales (6)	1.782.703.000 »		
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	894.526.443.196 »		
Effets négociables achetés en France (7)		294.044.090.512 »	281.706.821.921 »
Avances à 30 jours sur effets publics		6.180.340.000	15.754.132.000 »
Avances sur titres		8.286.261.974 »	8.164.014.383 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		36.074.615.173 »	14.863.246.525 »
Divers		52.019.615.977 »	51.872.581.532 »
Total		3.170.110.252.037 »	3.233.602.880.237 »
PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		2.912.136.833.030 »	2.977.443.784.995 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	4.181.333 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	162.329.485 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	81.151.329.623 »	155.148.150.668 »	171.172.425.375 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds ; dispositions et autres engagements à vue	73.827.319.227 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		307.824.529 »	307.824.529 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		72.308.829.060 »	81.470.239.588 »
Total		3.170.110.252.037 »	3.233.602.880.237 »

(1) (Convention du 27 juin 1949).
(2) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 26 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947)
(3) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(4) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953).
(5) (Convention du 11 juillet 1953 approuvée par la loi du 11 juillet 1953).
(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).
(7) (Décret du 17 juin 1938).
(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :
Le Sous-Gouverneur,
J. SALTES.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	3 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et de Saint-Etienne

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.400.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : SAINT-CHAMOND (LOIRE)
DIRECTION GÉNÉRALE : 12, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS (9e)
R. C. : Saint-Etienne n° 54-B 142 ; Paris n° 83957.

Obligations de 10.000 F 6 1/2 0/0 1951.

Amortissement du 15 septembre 1956.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 3.333 obligations sorties au tirage du 13 août 1956 et remboursables le 15 septembre 1956 ;
2° Des séries sorties aux précédents tirages parmi lesquelles figurent des obligations non présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
6.771 à 8.463	53	24.553 à 26.341	52
14.186 à 17.891	55	26.471 à 30.185	56
19.021 à 21.766	54		

SOCIETE IMMOBILIERE DE LA RUE SALA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.250.000 F
SIÈGE SOCIAL : A LYON, 21, RUE SALA
R. C. : Lyon n° 2636 B.

Obligations 5 0/0 1921.

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage de 1956 et remboursables à partir du 1er octobre 1956, à 500 F ;
Des obligations amorties aux tirages antérieurs non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
48	1956	543	1955	708	1956
55	1956	574	1956	709	1956
66	1956	598	1956	757	1955
187	1956	599	1956	762	1944
222	1956	606	1955	766	1949
235	1954	607	1947	767	1949
381	1956	611	1942	769	1956
401	1951	613	1944	770	1942
412	1954	614	1943	780	1956
424	1956	617	1951	781	1949
425	1954	619	1947	787	1953
451	1956	620	1952	793	1953
482	1953	635	1955	794	1954
486	1950	650	1956	795	1956
488	1950	678	1953	796	1946
510	1954	704	1956	797	1956
528	1955	707	1956	799	1956
542	1956				

L'AIR LIQUIDE

Société anonyme pour l'étude et l'exploitation des procédés Georges Claude.

AU CAPITAL DE 3.714.497.500 F.
SIÈGE SOCIAL : 75, QUAI D'ORSAY, PARIS (7e)
R. C. : Seine n° 55-B 9628.

Obligations 4 1/2 0/0 de 5.000 F émises en 1941.

La société L'Air liquide a procédé, par voie de rachats en Bourse, à l'amortissement de 200 obligations qui devait être effectué pour le 15 octobre 1956, conformément au tableau d'amortissement imprimé au verso des titres et publié au *Journal officiel* du 21 avril 1942.

Toutes les obligations sorties aux tirages antérieurs ont été remboursées.

Forges et Ateliers de Constructions Electriques de Jeumont

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.170.287.500 F
SIÈGE SOCIAL : 5, PLACE DE RIO-DE-JANEIRO, A PARIS (8e)
R. C. : Seine 54-B 10244.

Obligations de 10.000 F 6 1/2 0/0 1950.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 476 obligations sorties au sixième tirage du 13 août 1956 et remboursables à 10.000 F à partir du 15 septembre 1956 ;
2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
3.124 à 3.126	1955	3.436 à 3.438	1955
3.136 à 3.153	»	19.194 à 19.196	1954
3.168 à 3.174	»	19.255	»
3.203 à 3.207	»	19.281 à 19.283	»
3.228 à 3.237	»	19.298 à 19.304	»
3.311 et 3.312	»	19.306	»
3.321 à 3.334	»	19.311	»
3.348 à 3.352	»	29.253 à 29.334	1956
3.358 à 3.372	»	29.336 à 29.729	»

Titres nominatifs amortis au tirage du 13 août 1956.

N°s 29.360 à 29.362 compris au certificat n° 79.
N°s 29.425 à 29.454 compris au certificat n° 90.
N°s 29.460 à 29.464 compris au certificat n° 86.
N°s 29.522 et 29.523 compris au certificat n° 81.
N° 29.726 compris au certificat n° 87.

LES FILS DE CESAR POLLET & Ce

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 août 1956 : page 7562, 1re colonne, 1re insertion, Obligations 4 1/4 0/0 1944, au lieu de : « 918 », lire : « 818 » ; au lieu de : « 6.459 », lire : « 6.549 ».

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

M. René Benoit, ouvrier métallurgiste à la Sollac, demeurant à Basse-Yutz, rue de la Moselle, représenté par Mes Schwartz et Wolff, avocats à Thionville, actionne son épouse Mme Benoit, née Serafin (Katia), autrefois 3, rue du Foulon, à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), actuellement sans domicile ni résidence connus, pour excès, sévices et injures graves et requiert de prononcer le divorce aux torts exclusifs de l'épouse et de la condamner aux dépens.

M. René Benoit assigne Mme Benoit, née Serafin, aux débats oraux qui auront lieu le 29 octobre 1956, à quatorze heures, devant le tribunal de première instance de Thionville avec sommation de constituer avocat admis près ledit tribunal.

La présente publication vaut signification publique.

Thionville, le 20 août 1956.

Le greffier du tribunal de première instance.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

24 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Thierry. **Société de chasse de Cohan.** But : réglementation de la chasse ; répression du braconnage ; repeuplement du gibier. Siège social : mairie de Cohan (Aisne).

26 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Amicale sportive du lycée mixte et du collège technique de Pointe-à-Pitre.** But : pratique des sports. Siège social : lycée Carnot, Pointe-à-Pitre.

26 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des propriétaires et chasseurs réunis du hameau de Changy à Cordelle.** But : pratique du sport chasse ; surveillance des récoltes, de la chasse et du braconnage ; repeuplement en gibier. Siège social : chez M. Pizay (Emile), au bourg de Cordelle (Loire).

26 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Comité d'aide aux soldats servant en Afrique du Nord et à leurs familles.** But : venir en aide aux soldats servant en Algérie et à leurs familles. Siège social : mairie de Montigny-en-Ostrevent (Nord).

31 juillet 1956. Déclaration à la préfecture de Pau. **Société de chasse d'Arthez-de-Béarn.** But : conservation et protection du gibier ; protection des récoltes ; destruction des nuisibles. Siège social : mairie d'Arthez-de-Béarn.

1er août 1956. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Amicale des chasseurs de Larnod.** But : établir entre les chasseurs des liens de bonne camaraderie ; étendre leur domaine de chasse ; réprimer le braconnage et repeupler en gibier. Siège social : mairie de Larnod.

3 août 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. **Groupement philatélique virois.** But : grouper les philatélistes virois en vue d'échanger des timbres-poste. Siège social : hôtel de ville de Vire (Calvados).

6 août 1956. Déclaration à la préfecture du Nord. **Comité d'entr'aide aux rappelés pour l'Afrique du Nord.** But : venir en aide moralement et matériellement aux appelés et rappelés en Afrique du Nord et éventuellement à leur famille. Siège social : hôtel de ville, Wavrin.

3 août 1956. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **La Saint-Hubert de Vitré.** But : répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles ; conservation du gibier par l'organisation de la chasse. Siège social : la Gibais, à Vitré.

8 août 1956. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Amicale des anciens élèves de l'école normale d'instituteurs de Guéret.** But : entretenir les liens de camaraderie et d'amitié qui se sont formés à l'école normale et relier entre elles les promotions qui se succèdent ; contribuer au développement de l'école normale ; faire rayonner l'idéal laïque dont l'école normale est le symbole. Siège social : école normale d'instituteurs de Guéret.

8 août 1956. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Les Amis du lac.** But : organisation de la pêche dans le lac Clair. Siège social : café Grandjean, à Saint-Savin (Isère).

9 août 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Comité des fêtes du quartier du Couchouy.** But : organisation, dans le quartier du Couchouy, d'une fête enfantine et foraine au profit des enfants de Gouvieux. Siège social : 13, rue Edmond-Leveillé, Gouvieux (Oise).

10 août 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. **Amicale des chasseurs de Mautes.** But : organisation et réglementation de la chasse ; protection du gibier, des récoltes, des clôtures ; destruction des nuisibles. Siège social : mairie de Mautes (Creuse).

11 août 1956. Déclaration à la préfecture de Caen. **Ciné-Télé-Club familial de Villers-Bocage.** But : procurer des loisirs éducatifs à ses membres au moyen de séances de cinéma et de télévision et toute activité ayant le même but. Siège social : place Maréchal-Leclerc, à Villers-Bocage.

13 août 1956. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Office départemental du tourisme de la Réunion.** But : organisation et développement du tourisme dans le département. Siège social : bibliothèque départementale, à Saint-Denis.

14 août 1956. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Amicale polonaise du Dauphiné.** But : aide morale et matérielle aux membres de l'amicale. Siège social : chez M. Woujtra, 3, place de l'Etoile, Grenoble.

14 août 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Association des anciens combattants et victimes de la guerre de Saint-Bris-des-Bois, Saint-Césaire et environs.** But : maintenir les liens de camaraderie entre les membres de l'association et défendre leurs intérêts. Siège social : mairie de Saint-Bris-des-Bois (Charente-Maritime).

16 août 1956. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Joyeux logis.** But : accueil, reclassement et loisirs des jeunes travailleuses. Siège social : 15, rue Ambroise-Cottet, Troyes.

16 août 1956. Déclaration à la préfecture du Nord. **Club de chien de défense du Créchet.** But : dressage de chiens de défense et de police. Siège social : café du Bon Fraisier, 1, rue de l'Allumette, Croix.

17 août 1956. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Section départementale des vins de consommation courante de la Charente-Maritime.** But : défendre les intérêts des producteurs de vins de consommation courante. Siège social : maison de l'agriculture, 35, rue la Noue, la Rochelle.

18 août 1956. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Amicale des chasseurs et propriétaires de Saint-Vincent-sur-l'Isle.** But : conservation, protection du gibier et répression du braconnage. Siège social : chez le président, à Saint-Vincent-sur-l'Isle.

20 août 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Groupement des chasseurs d'Epinay-sur-Orge.** But : mettre en commun les droits de chasse. Siège social : chez le président, M. Fontaine (Georges), 5, rue de la Gatinelle, Epinay-sur-Orge (Seine-et-Oise).

MODIFICATIONS

23 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. Le **Hot-Club de Brest** transfère son siège social de chez M. Rouard, vice-président, 10, rue H.-Violeau, Brest, chez M. Capitaine, président d'honneur, 35, rue d'Aiguillon, Brest (Finistère).

1er août 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. La Truite de l'Oignin change son titre qui devient l'**Association de pêche et de pisciculture La Truite de l'Oignin** et modifie ses statuts. Siège social : mairie de Brion, par la Cluse (Ain).

2 août 1956. Déclaration à la préfecture de police. Le Cercle Saint-André. change son titre qui devient **Communauté jeunes adultes de Neuilly.** Siège social : 121, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.

7 août 1956. Déclaration à la préfecture de police. **J. U. M. P. (Jeunesses unies Ménilmontant-Parmentier)** transfère son siège social du 158, rue Oberkampf, Paris, au 9, boulevard de Belleville, Paris.

17 août 1956. Déclaration à la préfecture de police. L'**Union mondiale Œuvre de secours aux enfants pour la protection de la santé des populations juives et des œuvres de secours aux enfants (O. S. E.)** transfère son siège social du 2 *bis*, avenue de Villars, Paris, au 18, rue Volney, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.